



association pour la promotion
de l'accompagnement sexuel

COMMUNIQUÉ

Strasbourg, le 4 novembre 2017

« Handicaps et Accompagnement... sexuel »

L'Association Pour la Promotion de l'Accompagnement Sexuel ([APPAS](#)) vient de faire paraître aux éditions Chronique Sociale « Handicaps et Accompagnement à la vie affective, sensuelle et/ou sexuelle : plaider pour une liberté ! », codirigé par Marcel Nuss et Pierre Ancet.

Cet ouvrage est un état des lieux complet de la situation actuelle en France en matière d'accompagnement sexuel. Il est le résultat de la collaboration de juristes, avocat, sexologue, philosophe, sociologue et de l'ex-sénateur PS Jean-Claude Boulard – maire du Mans. La seconde partie est composée des témoignages d'une ancienne accompagnante sexuelle porteuse d'un syndrome d'Asperger, d'une jeune femme ayant bénéficié d'un accompagnement sexuel, d'un directeur de foyer de vie, de la mère d'un jeune homme déficient intellectuel, de la responsable du pôle formation et mise en relation entre personnes en demande et accompagnant(e)s sexuel(le)s, ainsi que de plusieurs dizaines de messages de personnes en situation de handicap, de parents, de proches et de professionnels du médico-social qui sollicitent l'association quasi quotidiennement depuis quatre ans. Les droits de chaque auteur ont été gracieusement cédés au profit de l'APPAS.

Il est le fruit de quatre années d'expérience et de compétences reconnues, ayant pour but d'informer le grand public qui s'intéresse à cette problématique. C'est une nouvelle pierre ajoutée à l'édifice de la cause défendue par l'APPAS. Car il s'agit de montrer toutes les facettes de la réalité à laquelle elle est confrontée tous les jours.

Il a autant pour objectif d'informer au mieux que de démontrer l'iniquité d'une juridiction qui n'est absolument pas adaptée dans cette occurrence si spécifique. Suscitant de ce fait une situation d'autant plus ridicule que l'APPAS, bien qu'étant *de facto* en infraction avec la loi sur le proxénétisme, assume en toute transparence, au vu et au su de nos politiques et de la société tout entière, ses convictions et sa détermination, au milieu d'une profonde hypocrisie, dont le mot d'ordre est : laisser faire pour ne surtout rien faire (afin de ne pas chagriner les moralisateurs de tous poils, surtout après le ramdam du Mariage pour tous) ; une attitude si française.

Pour cette raison, l'APPAS a envoyé un exemplaire de cet ouvrage au Défenseur des droits, Jacques Toubon, au président du Conseil constitutionnel, Laurent Fabius, à Madame Brigitte Macron et à la secrétaire d'État aux personnes handicapées, Sophie Cluzel.

De plus, cette parution vient appuyer et enrichir la campagne de communication lancée par l'APPAS en septembre dernier autour de ce thème, à l'initiative et avec l'expertise de l'agence de publicité [No Feelings](#) :



Une femme est faite de chair et de sang, de désirs et de sentiments aussi.
C'est pourquoi l'APPAS milite depuis 2013 pour que la France l'accompagne et aide pour les personnes en situation de handicap sexuel et/ou affectif. C'est un enjeu essentiel de droits de l'homme, de Dignité aussi.



Un homme est fait de chair et de sang, de désirs et de sentiments aussi.
C'est pourquoi l'APPAS milite depuis 2013 pour que la France l'accompagne et aide pour les personnes en situation de handicap sexuel et/ou affectif. C'est un enjeu essentiel de droits de l'homme, de Dignité aussi.



Car des vies sont en jeu. J'en veux pour preuve le dernier message *in extenso* reçu par l'association :

Bonjour, je suis Solange, et je vous contacte au sujet de mon frère qui a 55 ans, célibataire, jamais marié, ni de petite amie. Il est handicapé mental avec une autonomie relative. Il a son permis de conduire, une voiture et un travail à la mairie de son village. Nous sommes en difficulté, car il y a environ 10 ans une plainte a été déposée contre lui pour attouchement sur mineur (il a touché une petite fille qui vivait dans le village) il a également touché ma nièce, (il m'a touché moi aussi quand j'étais enfant). Ma nièce a déposé une plainte contre lui,... suite aux attouchements sur l'enfant, une plainte a également été déposée et il a été suspendu de son travail pendant 6 mois environ, nous lui avons parlé des limites, de la loi, "on ne touche pas aux enfants" on ne va pas contre la volonté de quelqu'un... Nous l'avons envoyé chez une psychologue via la médecine de son travail, il a eu un traitement médicamenteux... Nous avons expliqué les limites et mon frère répond toujours, oui, qu'il a compris sauf qu'aujourd'hui, ça continue... On vient de nous alerter, 2 jeunes filles du village voisin se sont plaintes auprès de la mairie qui a alerté les gendarmes, et ensuite une commerçante du centre Leclerc voisin où il va faire ses courses a déposé une plainte, elle a eu peur, mon frère l'attendait sur le parking appuyé sur sa voiture, etc... Du coup les gendarmes ont débarqué et lui ont demandé de se tenir à distance... Alors quoi faire?

Mon frère n'est pas violent mais il a un comportement inadapté, il est dans le déni, il attend que l'orage passe et puis recommence... Il ne va plus vers les enfants petits mais est attiré par les jeunes filles,... Je me demande si il est pervers sexuel ou simplement frustré et du coup maladroite? Il n'a jamais pu avoir de relations sexuelles de sa vie avec une personne consentante... Qui peut aider mon frère? Nous sommes dans la région des Hautes Pyrénées. Connaissez-vous un psychologue compétent dans la région? Ou bien une accompagnatrice sexuelle, si là se trouve la solution? Je vous remercie de m'avoir lu et j'espère que vous pourrez me répondre... Bien à vous

Comment rester indifférent à un tel appel à l'aide, insupportable au prétendu pays des droits de l'homme et de la femme ? Comment peut-on se voiler la face et se contenter de discours lénifiants, pour mieux rester sourd devant des attentes tellement légitimes et sans ambiguïté ? Comment répondre à une telle demande au plus vite et au mieux quand on refuse à l'association le moindre soutien financier pour ne pas se compromettre ou se salir ou les deux ? Malgré cela elle ne renonce pas. De toute façon, il n'y a qu'une solution, il faut voter une exception à la loi sur le proxénétisme afin de sécuriser et d'humaniser encore davantage l'accompagnement des personnes en situation de handicap et toutes les personnes qui prennent le risque d'être dans l'illégalité pour... l'amour du prochain. D'urgence.

Marcel Nuss

CONTACT PRESSE

APPAS/Marcel Nuss : 06 26 68 71 63
avenbleu55@gmail.com/appas.asso@gmail.com